



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°7 publié le 08/03/2013

Spécial 2013-08

Composition du Conseil départemental de l'Education Nationale

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

2013066-03 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° 2013030-12 du 30 janvier 2012 modifié portant composition du Conseil départemental de l'Education Nationale.

1

Arrêté n°2013066-03

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° 2013030-12 du 30 janvier 2012 modifié portant composition du Conseil départemental de l'Education Nationale.

Administration :

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 07 Mars 2013

Arrêté n° 2013
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012030-12 du 30 janvier 2012 modifié
portant composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale

La Préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Education,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et notamment son article 12 instituant dans chaque département un Conseil de l'Education Nationale,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012030-12 du 30 janvier 2012 modifié portant composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale,

VU les propositions du 7 mars 2013 de Mme la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale,

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'article 1 - paragraphe 3a) « Dix membres représentant les usagers » de l'arrêté préfectoral n° 2012030-12 du 30 janvier 2012 modifié susvisé est modifié comme suit :

3) Dix membres représentant les usagers

a) Sept parents d'élèves

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) (7 sièges)

Titulaires

Suppléants

- Mme Marie-Hélène LAWNIZACK
 2, rue du Colonel Fossey
 23000 GUERET

- Mme Laurence DARFEUILLE
 16, avenue Charles de Gaulle - Appartement 68
 23000 GUERET

- M. Didier BRANCA
 2, rue de Ruffiers
 23240 LE GRAND-BOURG

- M. Olivier DURAND
 2, La Planche
 23000 SAINTE-FEYRE

- Mme Nathalie MAHU
 43, rue de Chanteloube
 23500 FELLETIN

- Mme Caroline FRITZ
 8, rue de Pommeil
 23000 GUERET

- M. Jacques ROGER
 5, rue Victor Hugo
 18000 BOURGES

Mme Sylvie SERGEANT
 Serras
 23200 SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

- Mme Yasmina CAUNET
 Le bourg
 23500 LA NOUAILLE

- M. Jérôme LEDOS
 2, les Tilleuls
 23300 SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

- Mme Annie LALANDE
 Le Mas
 23300 NOTH

- M. Frédéric LANGLADE
 25, avenue de la Sénatorerie
 23000 GUERET

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme le Directeur académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 7 mars 2013

La Préfète

Signé : Dominique-Claire MALLEMANCHE